Beaupréau en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2023_0232

Arrêté temporaire de circulation

RUE DES VIGNES (BEAUPREAU), AVENUE DE L'EUROPE (D80) (BEAUPREAU), RUE DE LA CITE (BEAUPREAU) et RUE DU FIEF ROGER (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 01/12/2023 au 15/12/2023 RUE DES VIGNES (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1
À compter du 01/12/2023 et jusqu'au 15/12/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent du 20 au 28 RUE DES VIGNES :

- La circulation est alternée par B15+C18 ;
- La circulation des véhicules est interdite Uniquement le 01/12/2023. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Un rétrécissement de chaussée, Travaux de raccordement Enedis soutterains avec 2 M de terrassement , entraine une modification des conditions de circulation. La circulation est alternée par B15+C18.

ARTICLE 2
À compter du 01/12/2023 et jusqu'au 15/12/2023, une déviation est mise en place Uniquement le 01/12/2023 pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- AVENUE DE L'EUROPE (D80), de la RUE DES VIGNES jusqu'à la RUE DE LA CITE
- RUE DE LA CITE, de l'AVENUE DE L'EUROPE (D80) jusqu'à la RUE DU FIEF ROGER
- RUE DU FIEF ROGER, de la RUE DE LA CITE jusqu'à la RUE DES VIGNES
- RUE DES VIGNES, de la RUE DU FIEF ROGER jusqu'au 18

.

ARTICLE 3 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, OMEXOM DISTRIBUTION ANCENIS.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 29/11/2023
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

MAIRIE BEAUPREAU-EN-MAUGES * MAINE & LOIRE *

Beaupréau en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T 02 41 71 76 80 / F 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook

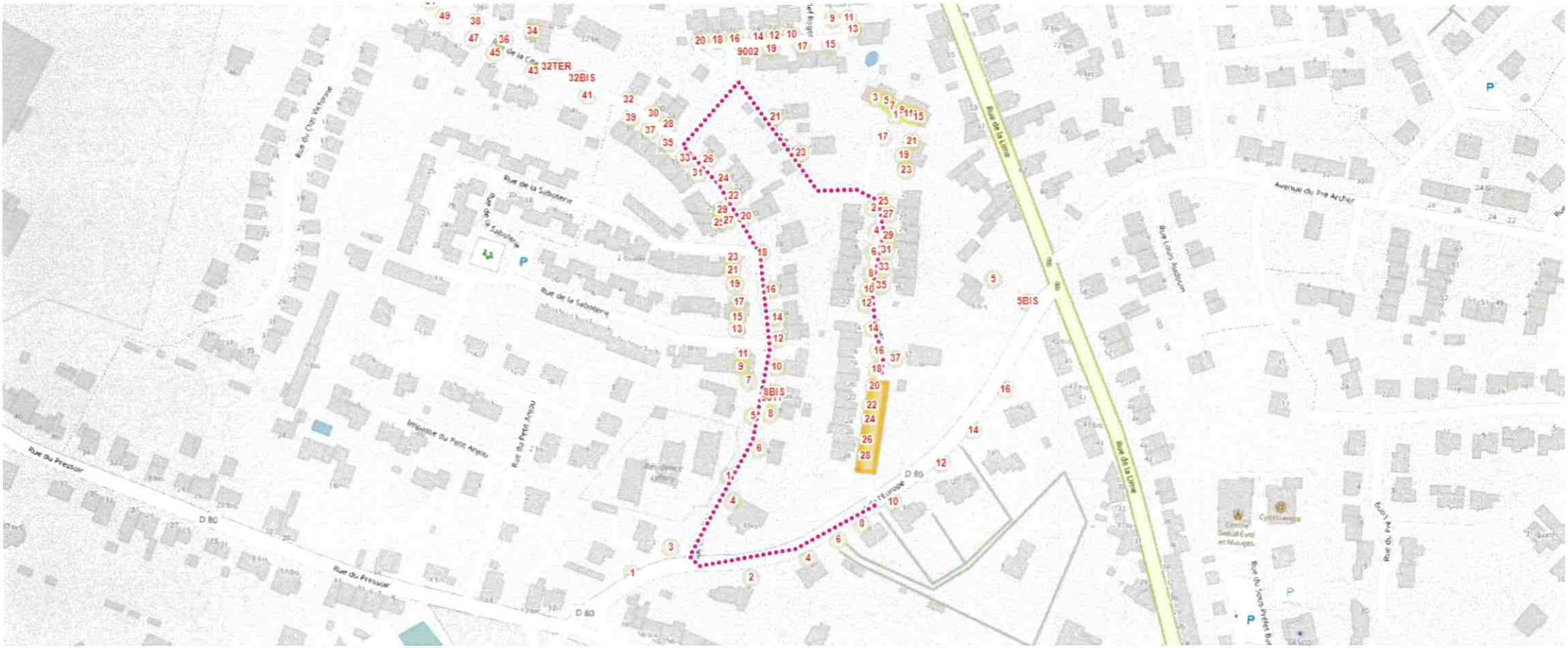
Rue de la Saboterie
Rue du Petit Anjou
Impasse du Petit Anjou
Rue du Presoir
D 80
Rue de la Lande
Rue Louis Aubijoux
Avenue du Pré Archer
Rue du Sous Préfet Buré
Rue du Pré Long
32TER
32BIS
9002
5BIS
3BIS

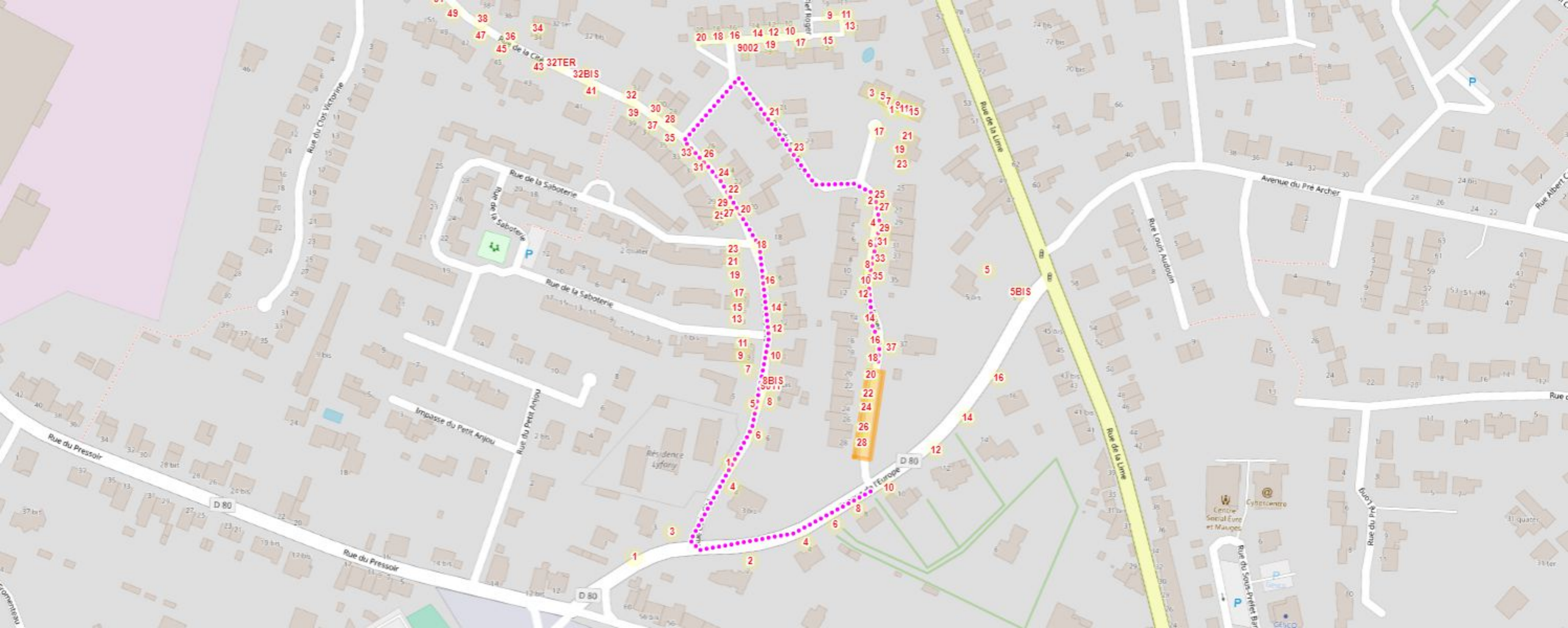
Rue du Clos Victorine
Rue de la Saboterie
Rue de la Saboterie
Rue de la Saboterie
Impasse du Petit Anjou
Rue du Petit Anjou
Rue du Pressoir
Rue du Pressoir
D 80
D 80
D 80
Rue de la Lime
Rue de la Lime
Rue Louis Audoum
Avenue du Pré Archer
Rue Albert C
Rue du Pré Long
Rue du Sous-Préfet Ba
Centre Social Eure et Mauges
Cybercentre
Résidence Lyfany
32TER
32BIS
8BIS
5BIS